Les Matinales de la création d'entreprise

Obtenir le statut d'indépendant

Où trouver le support de présentation?

innovation.ge.ch

↓

Publications

↓

Autres documents

https://www.ge.ch/dossier/economie-innovation/accelerez-votre-projet/matinales-creation-entreprise

Programme

1. Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI)
2. Créer son entreprise: le statut d'indépendant
   - 2.1 Business Plan
   - 2.2 Aspects juridiques et administratifs
   - 2.3 Assurances sociales
   - 2.4 Aspects fiscaux
3. Organismes d'aide

1. OCEI

Mission de l'OCEI

- Favoriser le développement et le maintien des conditions-cadre
- **Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton**
- Faciliter le développement des entreprises qui y sont installées
- Inciter les entreprises extérieures à s'y implanter
- Mise en place de la stratégie économique du canton
- Prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs

Prestations

Informations générales	Démarches administratives, juridiques, fiscales Financement
Événements destinés aux entreprises et futures entreprises	Petits déjeuners des PME et des start-up Conférences Formations
Orientation vers les organismes de soutien aux entreprises	Information Coaching et accompagnement Financement

2. Créer son entreprise

2 aspects principaux

- Réflexions préalables
    1. Business plan

- Aspects formels
    2. Aspects légaux & administratifs
    3. Charges sociales
    4. Aspects fiscaux

2.1 Business plan

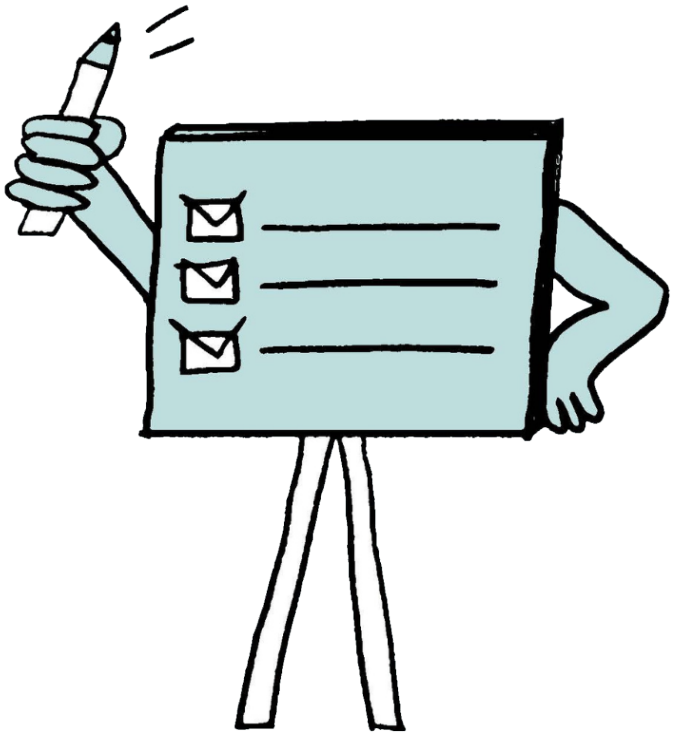

Business plan

- Outil d'analyse
  - Evaluation de la faisabilité, du potentiel et de la viabilité
  - Identifier les points critiques, les ressources nécessaires, …
- Outil de gestion
  - Planifier les étapes principales
  - Mesurer la réalisation des objectifs
- Outil pour la recherche de financement

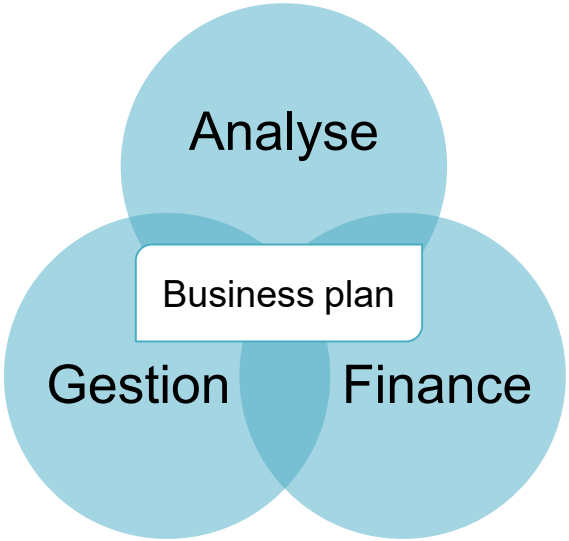

Eléments clés

- Opportunité
  - Pourquoi est-ce une bonne idée ?
  - Les clients seront-ils prêts à payer ?
- Marché et concurrence
  - Connaissance du marché, taille du marché, etc…
  - Connaissance des clients
  - Connaissance des concurrents, mise en évidence des avantages concurrentiels, …
- Stratégie et marketing
  - Comment allez-vous mettre en œuvre le projet ?
  - Comment allez-vous trouver vos clients ?

Eléments clés

- Finance
  - ➢ Budget d'exploitation
    - Chiffre d'affaires – charges = BN
  - ➢ Budget de trésorerie
    - Entrées - sorties d'argent

➢ **Attention la trésorerie est l'élément clé !**

Budget d'exploitation

	31.12.n	31.12.n+1	31.12.n+2	31.12.n+3	31.12.n+4
Chiffres d'affaires					
Prix de revient					
Marge brute					
Charge d'eploitation					
Personnel					
Loyer					
Frais généraux					
Total					
EBITA					
Amortissements					
Intérêts					
Impôts					
Bénéfice net					

Budget de trésorerie

	en CHF	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	Chiffre d'affaires réalisés (Facturation)								
	Solde initial du c/c (caisse, poste, banque)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Ventes au comptant:								
+	Encaissements débiteurs :								
=	**Total des Encaissements opérationnels**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
-	Salaires, prestations sociales								
-	Loyer								
-	Frais généraux								
=	**Total des Décaissements opérationnels**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
=	**Balance des activités opérationnelles**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
+	Désinvestissements								
-	Dépenses d'investissements								
=	**Balance Encaissements/Décaissements**	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
=	**Solde du c/c en fin de période**	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+	Limite de crédit à disposition								
=	**Etat actuel de la trésorerie**	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

2.2 Aspects juridiques et administratifs

2 étapes :

1. Autorisations selon le secteur d'activité
   - Activités réglementées: reposant sur la réputation, la mise en place de contrôle ou numérus clausus
   - Professions réglementées: formation spécifique (diplôme) ou l'expérience professionnelle

   https://autorisations.easygov.swiss

2. Démarches administratives pour devenir indépendant (création d'une entreprise individuelle)

Entreprise individuelle : caractéristiques

- L'entreprise individuelle est assimilée à la personne du chef d'entreprise
- Les décisions, la gestion et la représentation lui incombent
- L'entreprise individuelle ne nécessite pas de capital minimum ni de statuts
- Pas de personnalité juridique propre
- Personnellement responsable vis-à-vis de tiers
- La raison de commerce est le nom de famille de l'entrepreneur; des adjonctions sont généralement admises

Entreprise individuelle : caractéristiques

- Obligation de tenir une comptabilité
  - sommaire jusqu'à CHF 500'000.- de chiffre d'affaires annuel, sinon comptabilité en partie double conforme à une norme comptable
- Accomplissement du travail
  - possibilité d'engager du personnel et de lui déléguer des tâches
- Autres éléments
  - La forme juridique la plus légère
  - Pas de double imposition (aux niveaux de l'entreprise et de l'entrepreneur)
  - En cas de cessation d'activité, pas d'assurance chômage
  - Inscription aux assurances sociales

Formation d'une entreprise individuelle

1. Inscription (formulaire & justificatifs) comme indépendant à la Caisse AVS et dans certains cas à la SUVA (secteur secondaire):
   - www.ocas.ch, www.fer-ge.ch, www.node1922.ch, etc.
   - Critères principaux:
     - Le risque économique (investissements, frais généraux, profits et pertes)
     - L'organisation du travail (absence de lien de subordination)
     - L'accomplissement du travail (délégation possible)
     - Utilisation de ses propres locaux
     - Le fait de travailler pour plusieurs entreprises; propre facturation
2. Annonce auprès de l'Administration Fiscale Cantonale
3. Inscription au RC si CA > CHF 100'000.--

Les autres formes juridiques

- **Sociétés de personnes**
  - *Entreprise individuelle*
  - Société en nom collectif

- **Sociétés de capitaux**
  - Société à responsabilité limitée
  - Société anonyme

2.3 Assurances sociales

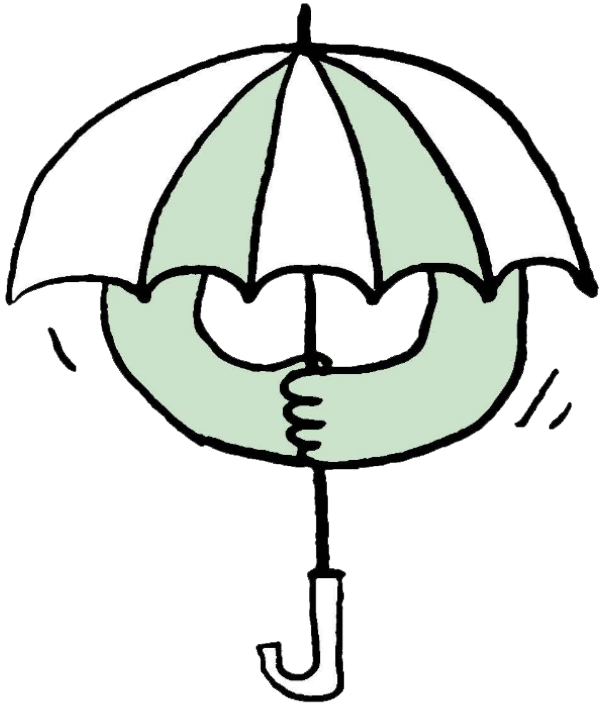

Assurances sociales

Principe des 3 piliers

PREMIER PILIER	AVS/AI, principe de solidarité. Obligatoire pour les salariés et les indépendants.
DEUXIEME PILIER	Prévoyance professionnelle (LPP). Permet le maintien du niveau de vie. Obligatoire pour les salariés.
TROISIEME PILIER	Prévoyance individuelle destinée à la couverture des besoins plus étendus. Facultatif.

Assurances sociales

Principe des 3 piliers – en d'autres termes

1er pilier
Prévoyance étatique (AVS, AI)

Géré par la Confédération, il vise à couvrir les besoins vitaux.

2e pilier
Prévoyance professionnelle (LPP)

Géré par des caisses de pension qui peuvent prendre plusieurs formes (institution de droit public, privé, fondation, etc.), il vient en complément du 1er pilier et vise à maintenir le niveau de vie antérieur (60% du dernier revenu).

3e pilier
Prévoyance individuelle

Géré notamment par des assureurs ou des mutuelles d'assurances, il est souscrit de manière individuelle. C'est une épargne privée qui complète les 1er et 2e piliers et vise à couvrir les besoins supplémentaires.

Assurances sociales

Indépendant

- L'indépendant est soumis à l'obligation de s'acquitter des charges sociales suivantes:
  - AVS/AI/APG
  - Allocations familiales
  - Assurance maternité genevoise
- Les assurances suivantes sont facultatives:
  - LAA, LAAC
  - LPP (2ème pilier); recours au 3ème pilier qui offre plus de flexibilité
  - Assurance perte de gain en cas de maladie
- Risque néanmoins important d'être sous-assuré
  - https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/assurances/assurance-forme-juridique.html

Assurances sociales – Indépendant

Indépendants	
AVS*	8.10%
AI*	1.40%
APG*	0.50%
Sous-total I	**10.00%**
AF (allocations familiales genevoises)	2.28%
AMat (assurance maternité genevoise)	0.038%
Sous-total II	**2.318%**
Total	**12.318%**

Source: FER Genève

*Un taux de cotisations AVS/AI/APG plus bas sera appliqué si le revenu est inférieur à CHF 56'900.- (cf. https://www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales#assures)

Sont facultatifs:
- L'assurance accident (LAA)
- La prévoyance professionnelle (LPP)

- Attention: les employés sont obligatoirement soumis aux cotisations Employeurs-Employés

Assurances sociales – employeur / employé

en % du salaire brut	Employeur	Employé	Total
Taux fixe			
AVS	4.35	4.35	8.7
AI	0.7	0.7	1.4
APG	0.25	0.25	0.5
AC (Chômage)	1.1	1.1	2.2
Cotisation pour la formation professionnelle (LFP)	0.082	-	0.082
AF (allocations familiales genevoises)	2.34	-	2.34
CPE (Contribution petite enfance)	0.07		
AMat (assurance matérnité genevoise)	0.041	0.041	0.082
Sous-total	**8.933**	**6.441**	**15.304**
Taux variable			
LPP*	6.5	6.5	13
LAA			
- Accidents professionnels (AP)	0.8	-	0.8
- Accidents non professionnels (ANP)	-	1.3	1.3
Total	**16.233**	**14.241**	**30.404**

* Prévoyance professionnelle ou 2ème pilier. Les taux de cotisations de la prévoyance professionnelle obligatoire (minimum légal) sont échelonnés en fonction de l'âge en cinq paliers : 18-24 ans / 25-34 ans / 35-44 ans / 45-54 ans / 55-64(65) ans.

Source : FER Genève

2.4 Aspects fiscaux

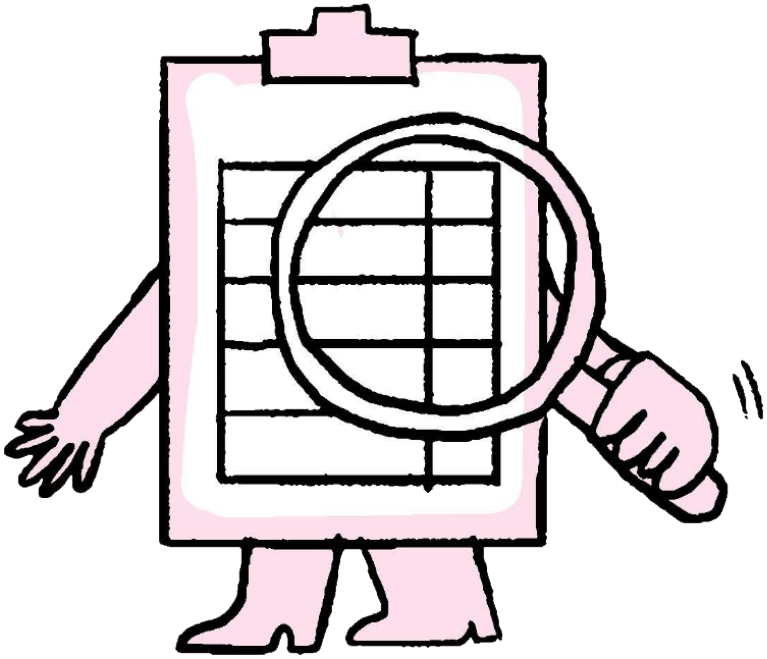

Le système fiscal suisse

En Suisse, il existe 3 niveaux d'impôts…

- Fédéral
- Cantonal
- Communal

…et une taxation différente selon le statut juridique:

- Personnes physiques
- Personnes morales

Le système fiscal suisse

Indépendant = personne physique

Sur la base de la comptabilité

Revenu imposable = revenu brut – déductions (Bénéfice = revenu de l'indépendant)

Les revenus d'autres sources sont également considérés

Le revenu imposable détermine le taux d'imposition

Le barème est progressif

https://www.ge.ch/document/baremes-icc-impots-revenu-fortune-avec-exemples-calcul-2022

https://www.ge.ch/document/guide-fiscal-2022-independants

TVA

- Quiconque exploite une entreprise en Suisse est assujetti
- Facilité administrative: Les petites entreprises sont libérées de l'assujettissement lorsque le chiffre d'affaires n'atteint pas un certain montant (CHF 100'000 par année)
- Il est possible de renoncer à la libération de l'assujettissement

Taux normal:	8,1 %	
Taux réduit:	2,6 %	(Denrées alimentaires, boissons non alcoolisées, livres, journaux, médicaments, activités sportives et culturelles)
Taux spécial:	3,8 %	(Hébergement)

Inscription:

https://www.estv.admin.ch/estv/fr/accueil/taxe-sur-la-valeur-ajoutee/inscription-radiation-tva/inscription-a-la-tva.html

Devenir indépendant : Avantages & désavantages

	Avantages	Désavantages
Risque économique	Possibilité de jouir des bénéfices et du succès de l'entreprise Coûts de création faibles	Incertitude élevée; Investissements de départ souvent supérieurs aux estimations initiales; Responsabilité
Activités, clients	Développées selon souhait du créateur	Nouvelle activité qui doit faire ses preuves, clients à convaincre
Organisation, collaborateurs	Mise en œuvre selon choix et décision du créateur; Flexibilité	Nouvelle organisation et équipe qui doit faire ses preuves

3. Organismes d'aide

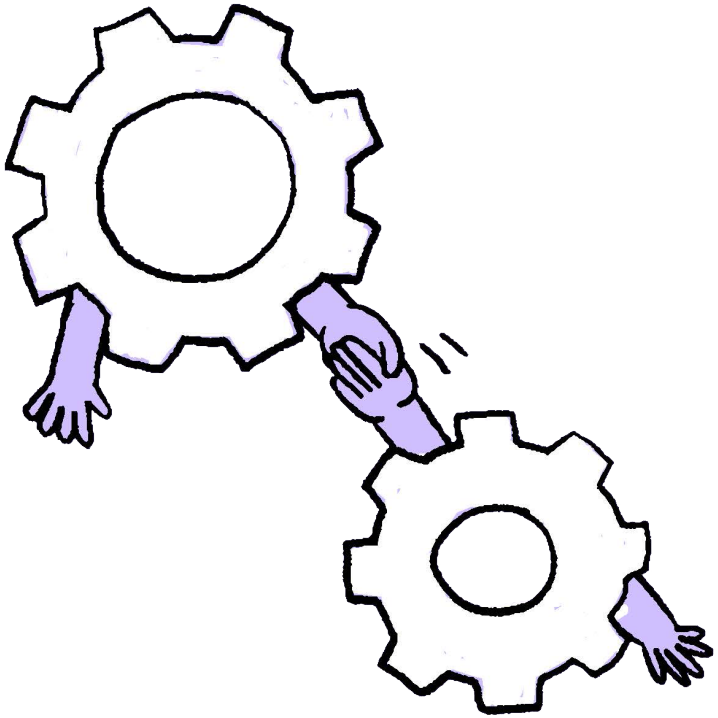

Nos outils à votre disposition !

ge.ch → **www.ge.ch/document/guide-entreprendre-geneve**

Entreprendre à Genève

Notre guide pratique pour votre entreprise

téléchargeable sur :

Guide Entreprendre à Genève | ge.ch

Ce guide contient les informations pratiques sur les principaux aspects de la création d'entreprise dans le canton de Genève:

- formes juridiques;
- main-d'œuvre étrangère;
- Locaux;
- Comptabilité et révision
- Fiscalité et assurances sociales;
- Activités réglementées;
- Importation et exportation de marchandises;
- Financement;
- Business plan et soutiens à la création d'entreprise.

Autres formations et événements

Les Petits déjeuners des PME et des start-up

CITE DES METIERS DU GRAND GENEVE

MATINALES DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Atelier:
"Réussir son démarrage en comprenant son marché"

Dispositif de soutien aux entreprises

Information

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

Coaching et accompagnement

GENiLEM

opi industries technologies

FON GIT
Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique

Financement

fae facilitateur de financement

fondetec ville de genève

FON GIT
Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique

Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale
1211 Genève 3

Tel : 022 388 34 34

innovation.ge.ch
ocei@etat.ge.ch

@GE - Economie & Innovation

@GE - Économie & Innovation

@GE_OCEI